

INTERVIEW. Charline Keller est présidente du GRoupe pour l'Emploi des Probationnaires (Grep) et œuvre pour accompagner les personnes sortant de détention à retrouver une vie active. Dans une démarche RSE ou par obligation légale, de plus en plus d'entreprises franchissent le pas et donnent la chance, à ce public, de se construire une nouvelle vie à travers le travail.

Public justice

« Accueillir des personnes probationnaires, c'est s'ouvrir à un nouveau public »

Propos recueillis par Anaïs Coulon, ANDRH

Qui œuvre au sein du Grep ?

Charline Keller: L'association se compose d'un conseil d'administration (représentants du Barreau, associations patronales, dirigeants de TPE-PME...), de conseillers en insertion professionnelle salariés de l'association et des bénévoles qui animent des ateliers. En parallèle, nous avons développé Grep Intérim, une entreprise de travail temporaire d'insertion.

Quels employeurs font appel à ce service Grep Intérim et pour quelle raison ?

C. K.: Nombre d'employeurs ont des obligations de clause d'insertion dans leurs contrats commerciaux. C'est notamment le cas dans le BTP où, sur un certain nombre de chantiers, le recrutement d'un quota de personnes issues de l'insertion par l'activité économique doit être respecté.

À noter que le public « justice » est encore mal connu. Il s'agit en majorité d'une main-d'œuvre peu qualifiée, donc intéressante pour des secteurs comme le BTP, l'industrie, les transports, la logistique, les espaces verts, la propreté urbaine qui proposent des postes à bas niveaux de qualification. De plus, ces secteurs font face à



Charline Keller,
présidente du
GRoupe pour
l'Emploi des
Probationnaires

de grandes difficultés de recrutement, ce qui les amène à réinventer leur sourcing et à se tourner vers ces publics.

Quelle est l'approche de l'association vis-à-vis des employeurs ?

C. K.: Ce public amène beaucoup de doutes et de questions de la part des employeurs. Nous faisons beaucoup de pédagogie, notamment auprès des managers. Récemment, nous avons organisé un dîner débat avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et des entreprises utilisatrices de Grep intérim. Certaines personnes ont témoigné de leur expérience et cela a permis d'apaiser les craintes et de faire taire les préjugés. Finalement, ces personnes sont comme vous et moi.

« Lorsque l'on entre dans cette démarche, il est essentiel d'enlever cette étiquette "prison" car ce sont des personnes qui ont été accompagnées et qui sont aptes à être mises à l'emploi. »

« Avec le Grep et le Grep Intérim, nous avons d'ailleurs un taux de récidive de 12 %, là où le taux de récidive en France est de 53 % sans accompagnement. »

Et concernant les personnes embauchées, sont-elles accompagnées également ?

C. K. : Au sein du Grep, nos chargés de relation entreprise accompagnent les personnes placées grâce à un contrat d'intérim. Les personnes que nous recevons dans l'association font l'objet d'un accompagnement Grep par les conseillers en insertion professionnelle, en amont à une embauche, notamment pour leur réexpliquer les codes de l'entreprise, du vivre ensemble... Mais, bien sûr, nous sommes conscients que la théorie n'est pas la réalité et il y a besoin, parfois, de quelques ajustements, et c'est là que nos conseillers relation entreprise interviennent.

Le manager et le dirigeant sont au courant du passé de la personne recrutée. Comment gère-t-on ces informations ?

C. K. : Lorsque l'on entre dans cette démarche, il est essentiel d'enlever cette étiquette « prison » car ce sont des personnes qui ont été accompagnées et qui sont aptes à être mises à l'emploi. Il faut dédramatiser la situation. Cela nécessite bien sûr un accompagnement particulier pour les personnes recrutées, plus proche, plus patient pour gérer des situations qui peuvent se révéler complexes pour quelqu'un qui vient de passer 20 ans en prison. La clé reste la communication, en faisant attention aux mots que l'on utilise et à la façon dont on le dit. L'empathie est primordiale : se mettre à la place de l'autre pour comprendre ses émotions et ses réactions aide à gérer une situation.



Le Grep en chiffres

- **800 à 1000** personnes placées sous main de justice suivies par an en moyenne
- **250** bénéficiaires d'un module d'accompagnement renforcé sur le projet et la mise à l'emploi
- **90** formations professionnelles
- **450** emplois trouvés dont **140** grâce à Grep Intérim
- **270** aménagements de peine prononcés



Le Grep, c'est quoi ?

En 1985, et afin de permettre aux personnes condamnées de respecter leur obligation de travail, un groupe de magistrats chargé de l'application des peines, de travailleurs sociaux issus des services de la justice et de chefs d'entreprise, ont créé une association : Le GROUPE pour l'Emploi des Probationnaires (Grep). Depuis 40 ans, le Grep accompagne des personnes placées sous main de justice, qui ont pour vocation de se réinsérer dans la vie par le travail. En 1989, le GREP s'est enrichi d'une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) : GREP Intérim.

Est-ce qu'il arrive que les employeurs proposent recrutent en CDD ou CDI d'anciens intérimaires ?

C. K. : Cela arrive et c'est notre objectif ! Ces contrats d'intérim sont une période de transition mais, au sein du Grep, nous voulons que les personnes retrouvent un emploi de manière pérenne. Cette projection à la stabilisation aide aussi à la non-récidive. Avec le Grep et le Grep Intérim, nous avons d'ailleurs un taux de récidive de 12 %, là où le taux de récidive en France est de 53 % sans accompagnement. Cela prouve que l'insertion par l'activité économique est un outil qui fonctionne pour lutter contre la récidive.

Quel serait votre message pour les RH qui souhaiteraient s'engager ?

C. K. : La première démarche est de nous contacter pour discuter du projet et que l'on puisse les rassurer. Nous pouvons les mettre en relation avec des entreprises utilisatrices pour avoir leur retour d'expérience également. Et enfin, je dirais qu'il faut se lancer et tester. Aujourd'hui, notre association a besoin de moyens pour continuer à vivre et l'implication des RH est essentielle pour soutenir une initiative comme la nôtre. ●